

Réunion de concertation

Boisement Bouchut

Mercredi 5 juillet 2023



En présence de :

DUBOIS BERTRAND	Véronique	Maire du 3 ^e arrondissement de Lyon
ATHANAZE	Pierre	Vice-président à l'environnement, la prévention des risques et la condition animale, Métropole de Lyon
CHAPUIS	Gautier	Adjoint en charge de la végétalisation, la biodiversité, l'eau dans la ville et la condition animale, Ville de Lyon
BOFFET	Laurence	Vice-présidente à la participation et aux initiatives citoyennes, métropole de Lyon
BRUGE	Guillaume	Directeur de la communication et de la participation citoyenne, SPL Lyon Part-Dieu
LACROIX	Delphine	Directrice du projet urbain, SPL Lyon Part-Dieu
BONNIN	Loïc	Directeur de projet, paysagiste associé chez Jacqueline Osty & associés (AJOA)

Excusés :

- Florent Sainte Fare GARNOT, directeur général de la SPL Lyon Part-Dieu
- Béatrice VESSILLER, vice-présidente à l'urbanisme et au cadre de vie, Métropole de Lyon
- Valentin LUNGENSTRASS, adjoint en charge de la mobilité, la logistique urbaine et les espaces publics, Ville de Lyon

Le document de présentation est disponible.

35 participants

Intro élus

- ▶ **Véronique Dubois Bertrand**, maire du 3^e arrondissement, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.
- ▶ **Pierre Athanaze** rappelle son attachement à ce projet de boisement, situé en plein cœur de la Part-Dieu. La lutte contre les îlots de chaleur est une problématique de santé publique. L'élu insiste sur les techniques qui seront utilisées pour garantir la reprise : des arbres jeunes seront plantés.
- ▶ **Gautier Chapuis** rappelle que la végétalisation des villes est essentielle pour la qualité de vie et la lutte contre les îlots de chaleur. Il est nécessaire de planter d'avantage et avec méthode en prenant en considération le changement climatique et la présence de l'eau.
- ▶ **Laurence Boffet** rappelle la tenue des comités d'information et de participation de la Part-Dieu (CIP), instance de suivi du projet urbain avec les représentants de chaque structure d'usagers du quartier (institutions culturelles, conseils de quartier, représentants d'intérêts...). Il est possible de rejoindre le comité si une structure n'est pas représentée, et de suivre les échanges en se rapprochant des structures déjà associées. + d'infos à info@lyon-partdieu.com

Rappel des enjeux du projet et du boisement

Delphine Lacroix

Au-delà de ce qui est présenté sur le document, la SPL rappelle que la piste cyclable sur le boisement Bouchut est une piste de desserte et non de transit à l'intérieur de la plateforme multimodale apaisée. C'est un espace largement fréquenté mais qui doit s'apaiser.

Le projet est en phase AVP (« avant-projet ») actuellement, celui-ci aboutira fin septembre pour ensuite entrer en phase « PRO » et « DCE » en fin d'année, qui sont les phases opérationnelles de finalisation du projet et de consultation des entreprises travaux.

Bilan de la concertation :

Par Guillaume Bruge

Le bilan complet de la concertation est disponible [ICI](#).

Présentation des schémas d'intention :

Par Loïc Bonnin

Dimensions du boisement : 1,1ha environ, 80 mètres de large (nord/sud) – majeur dans le quartier.

3 scénari d'implantation ont été proposé aux élus qui ont retenu le scenario n°3 avec une préférence pour la piste cyclable au nord (emplacement actuel le long de la bibliothèque)

Le Maître d'œuvre rappelle que le boisement Bouchut s'insère dans un ensemble plus large, sur lequel a été réfléchi la question des usages.

Phytosociologie : étude du comportement des arbres entre eux. La MOE va tenter de reproduire les associations d'essences végétales qui fonctionnent dans la nature.

Echanges avec le public :

Nature en ville

Y aura-t-il une présence de l'eau ?

- ➔ Les élus Pierre Athanaze et Gauthier Chapuis indiquent qu'ils ne souhaitent pas d'installation de brumisateurs en raison de problèmes de gestion et d'hygiène.
- ➔ Pierre Athanaze indique qu'il faudra retrouver le cycle de l'eau naturel, et une présence d'une manière ou d'une autre, essentielle au rafraîchissement du quartier.
- ➔ Gauthier Chapuis précise que la présence de l'eau peut également passer par l'installation de bornes de fontaine potable.

Les arbres seront-ils arrosés ?

- ➔ M. Athanaze répond que les arbres plantés sont arrosés au début de leur croissance, les 3 ou 4 premières années. Ils ne sont ensuite plus arrosés, d'où l'importance du travail du sol et des techniques de plantation pour qu'ils soient résistants et autonomes.

Les bosquets seront-ils clôturés ?

- ➔ M. Loïc Bonin précise que les plans actuels prévoient la création de 4 bosquets au sud de l'espace public. Ce sont ces bosquets qui seraient fermés de manière individuelle, avec une clôture en retrait d'environ 4 mètres par rapport au cheminement. Les cheminements resteront toutefois accessibles en permanence.

Piste cyclable :

- ▶ Des participants proposent des idées pour faire ralentir les cyclistes et montrer que le piéton est prioritaire : ralentisseurs, feux, signalétiques, chicanes... Ils suggèrent d'éviter la ligne droite pour éviter de prendre de la vitesse.
- ▶ La séparation entre cyclistes et piétons semble appréciée par toutes et tous.
- ▶ Certains évoquent des idées de dénivelé (trémies ou ponts) pour qu'il n'y ait aucun croisement entre cycles et piétons.
- ▶ Quelle sera la largeur de la piste ? Il faut faire attention aux girations.
 - ➔ Le maître d'ouvrage indique que la piste fera 3 mètres de large, ce qui est la dimension classique d'une piste cyclable à Lyon (ce n'est pas une voie lyonnaise).
 - ➔ Les girations seront étudiées afin d'être praticables pour les triporteurs et vélo-cargos.
- ▶ L'association la Ville à Vélo demande d'éviter les arbres fruitiers en lisière des pistes cyclables.
- ▶ La représentante de la Maison du Vélo demande comment va être aménagée la rue Bouchut et insiste sur la cohérence à avoir entre le boisement et le reste de la rue Bouchut.
- ➔ L'équipe de conception propose de positionner la piste cyclable au sud le long de la rue Bouchut afin d'éviter les conflits avec le parking du centre commercial. Cette solution permet de limiter le nombre de croisement entre flux piéton principal et la piste cyclable.

Cheminements piétons

- ▶ Le représentant des associations de personnes handicapées moteur et malvoyantes indique que le sol doit être lisse pour éviter le bruit et le tremblement des valises, poussettes et fauteuils roulants. Il suggère également que les couleurs soient différentes entre les parties piétonnes et cycles, afin de se repérer dans l'espace.
- ➔ Loïc Bonnin indique qu'à ce stade du projet il n'y a pas de choix précis sur la matérialité des sols. Il s'agira à priori de systèmes modulaires (type boulevard Vivier Merle) afin d'être confortable et facile à réparer. Les couleurs seront également différentes entre cycles et piétons afin de bien identifier les 2 flux. Le choix des matériaux sera également étudié en fonction de l'impact carbone des matériaux.
- ▶ Quelles sont les dimensions des cheminements piétons ?

- ➔ Le parvis au nord fait une trentaine de mètres de large, avec des cheminements principaux entre 3 et 6 mètres.

Mobilier urbain / éclairage

- ▶ L'éclairage est-il déjà pensé à ce stade ? Y aura-t-il des éclairages au sol ?
- ➔ Loïc Bonnin indique qu'il est encore tôt pour avoir un plan lumière précis à cette phase de projet. La lumière sera dans les tons de blanc chaleureux (couleur homogène sur l'ensemble des espaces publics de la Part-Dieu), avec une lumière verticale et diffusante. L'éclairage sera différencié entre les zones de circulations denses, très éclairées pour le confort et le sentiment de sécurité, et les zones plus en retrait (bosquets), qui resteront plus sombres pour maintenir la biodiversité. Aucun éclairage au sol n'est prévu à ce stade des études.